

Date de la convocation	4 décembre 2024
Membres en exercice	168
Présents	61
Représentés	42

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

n°D20241212 - 03

Objet : Régularisation des emplois au sein des services de Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que pour répondre à une demande de la Paierie Départementale, il est nécessaire de régulariser les délibérations initiales créant des postes existants.

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de créer les postes suivants

N°	Service	Cadre d'emploi créé	Type d'emploi Temps de travail
1	Relations usagers – Administration générale Pôle facturation	Adjoint administratif	Emploi permanent Temps complet
2	Service comptabilité	Adjoint administratif	Emploi permanent Temps complet
3	SIC - Pôle SI Géographique	Technicien	Emploi permanent Temps complet
4	Service Ingénierie	Adjoint administratif	Emploi permanent Temps complet
5	Service Général d'exploitation	Technicien	Emploi permanent Temps complet
6	CE Val de Garonne	Adjoint administratif	Emploi permanent Temps complet
7	CE Val de Garonne	Adjoint technique	Emploi permanent Temps complet
8	CE Aussonnelle-Lèze-Ariège	Adjoint technique	Emploi permanent Temps complet
9	CE Montagne Noire	Agent de maîtrise	Emploi permanent Temps complet

Article 2 : d'autoriser, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L.332- 8 (besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pas pu être recruté dans les conditions prévues par la loi) ou de l'article L.332-14 (faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial) du Code Général de la fonction publique.

Résultat du vote	Pour	103	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

